



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

abeilles

Question écrite n° 7386

### Texte de la question

Mme Laurence Dumont appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur un problème concernant la vente et l'utilisation en agriculture de semences prétraitées. Les apiculteurs estiment que ces semences, très efficaces pour lutter contre les parasites, ont des effets mortels sur les abeilles qui ne les supporteraient pas. Les premiers problèmes sont, semble-t-il, apparus avec le tournesol ; le colza et le maïs devraient bientôt être traités de la même manière. Si le lien de causalité entre l'enrobage phytosanitaire des graines et la mort des abeilles s'avérait exact, cela poserait un vrai problème de santé publique et d'écologie, sans oublier les conséquences économiques sur les producteurs de miel et ses dérivés. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer quelles mesures il compte prendre pour écarter tout risque de contamination en ce domaine. Elle précise que la société qui commercialise ces semences ne bénéficie que d'une autorisation provisoire de vente.

### Texte de la réponse

La culture du tournesol, en raison de son mode de conduite, est particulièrement sensible à certains ravageurs tels les taupins ou les pucerons. La préparation insecticide dénommée « Gaucho », à base d'imidaclopride, par son action systémique apporte une protection efficace en enrobage de semences et a reçu pour ce faire, une autorisation de mise en marché en 1993, pour cet usage. A partir du 19 août 1997, les services du ministère ont été alertés par le secteur apicole, qui pense que les diminutions significatives des miellées sont liées au développement spatial de cette méthode de lutte. Une réunion organisée le 24 octobre 1997 a permis à toutes les parties concernées de faire un premier point à l'issue de la période estivale de production du miel. La commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires à usage agricole, lors de sa séance du 12 novembre 1997, a proposé la nomination de deux experts. Il a été demandé à ces deux experts d'étudier toutes les données disponibles concernant la problématique évoquée et d'en présenter un rapport à ladite commission lors de sa réunion du 11 décembre 1997. Le rapport des experts n'a pas permis de montrer, en l'état actuel des connaissances, un lien de causalité entre l'insecticide « Gaucho » et la diminution des miellées de tournesol. Sur proposition du comité d'homologation des produits antiparasitaires à usage agricole et de la commission des produits antiparasitaires à usage agricole, la mise en place d'études complémentaires sous l'autorité d'un comité de pilotage animé par les services du ministère, a été demandée. Les études prévues impliqueront des essais de terrain qui rendront nécessaire, dans les sites expérimentaux, l'interdiction d'utilisation de semences de tournesol traitées avec l'insecticide incriminé. Trois départements tests ont été décidés, l'Indre, les Deux-Sèvres et la Vendée. Ces départements ont été choisis pour des raisons techniques liées à la densité du rucher et de la culture du tournesol ainsi que pour leurs différences pédoclimatiques. Le comité de pilotage, au sein duquel les apiculteurs sont représentés, a été installé dès le 26 janvier 1998, et s'est réuni le 5 février 1998 pour arrêter les modalités des études. Ces études ont été listées et seront conduites cette année par les instituts techniques (ACTA-CETIOM) et les scientifiques (INRA-CNEVA) compétents alors que les contrôles divers relèveront des services de l'Etat. En outre, pour relayer ces structures au plan départemental, des comités de terrain se réuniront à l'initiative des directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt des départements concernés.

en tant que de besoin. Le résultat de ces études est attendu pour le mois d'octobre 1998. En fonction des résultats obtenus, le devenir de cette méthode de lutte qui se substitue, depuis son autorisation, à l'emploi d'insecticides tels le lindane ou les pyréthrinoïdes de synthèse, sera arrêté.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Laurence Dumont](#)

**Circonscription :** Calvados (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7386

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 1997, page 4417

**Réponse publiée le :** 23 mars 1998, page 1612